

PROGRAMME DE FORMATION DU TITRE PROFESSIONNEL D'ENSEIGNANT DE LA CONDUITE ET DE LA SECURITE ROUTIERE

MODULE I – MODULE COMMUN AUX CCP1 ET CCP2 (280h)

- A. L'environnement de la sécurité et de la conduite routière :
- La politique de la sécurité de la conduite routière : évolutions et orientations
 - Le cadre de l'activité de l'enseignement de la sécurité et de la circulation routière
 - L'automobile : caractéristiques techniques, mise en conformité et réglementation des véhicules.
- B. Les fondamentaux spécifiques à l'enseignement de la sécurité routière et de la conduite routières
- L'analyse et la tâche appliquée à la conduite d'un véhicule.
 - La physiologie du conducteur
 - La psychologie du conducteur
 - Les notions pédagogiques didactiques appliquées à la sécurité et la conduite routières

MODULE II CONTENUS SPECIFIQUES CCP1 :

FORMER DES APPRENANTS CONDUCTEURS PAR DES ACTIONS INDIVIDUELLES ET COLECTIVES, DANS LE RESPECT DES CADRES REGLEMENTAIRES EN VIGUEUR : (420h)

- A. La construction et préparation d'une séance individuelle ou collective de formation à l'enseignement de la sécurité et de la conduite routières dans le respect du REMC
- B. L'animation pédagogique d'une séance de formation à la sécurité et conduite routières :
- Les techniques d'animation appliquées à l'enseignement de la sécurité et de la conduite routières
 - Les techniques de gestion de l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage
- C. La pédagogie de la conduite sur véhicule léger :
- La pédagogie sur véhicule à double commande
 - La gestion du stress
 - L'anticipation des risques potentiels dans l'école de conduite
- D. Les techniques d'évaluation de remédiation appliquées à l'enseignement de la sécurité et de la conduite routières :
- L'évaluation de l'apprentissage de la sécurité et de la circulation routière
 - Les difficultés d'apprentissage de la conduite automobile
 - Les techniques de remédiation des apprentissages

MODULE III CONTENUS SPECIFIQUES CCP2 :

SENSIBILIER LES USAGERS DE LA ROUTE A L'ADOPTION DE COMPORTEMENTS SURS ET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT (210h)

1. La méthodologie d'analyse d'une demande relative à une prestation de sensibilisation :
 - Les actions de sensibilisation à la sécurité routière dans le respect du continuum éducatif
 - L'appréhension du cadre administratif, juridique et économique lié à la conduite d'actions de sensibilisation de la sécurité et de la conduite routières.
 - Les techniques d'élaboration d'une proposition
 - Les outils de communication
2. La construction et préparation d'une action de sensibilisation à la sécurité routière :
 - L'adaptation des méthodes et des techniques aux publics cibles
 - Les étapes d'élaboration d'une action de sensibilisation dans le respect de l'engagement contractuel
3. L'animation d'une séance de sensibilisation à la sécurité routière et au respect de l'environnement
 - Les techniques d'élaboration et d'exploitation d'une phase de diagnostic
 - Les techniques d'animation et de Co animation adaptées aux publics visés
 - L'exploitation d'une phase d'analyse
4. L'animation d'une séance de sensibilisation à la sécurité routière et au respect de l'environnement :
 - L'évaluation des actions de sensibilisation
 - La confrontation de ses pratiques professionnelles

MODULE IV – PERIODE D'OBSERVATION ET D'APPLICATION EN ENTREPRISE (280H)

DUREE FORMATION :

170 jours soit 1190 heures

RYTHME :

Temps plein continu, du lundi au vendredi

OBJECTIFS : être capable de :

1. Construire et préparer le scénario d'une séance individuelle ou collective de formation.
2. Animer des séances de formation théoriques ou pratiques, individuelles ou collectives.

3. Evaluer les degrés d'acquisition des compétences des apprenants.
4. Encadrer et faciliter l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage.
5. Remédier aux difficultés d'apprentissage.
6. Apprécier la dynamique de l'environnement routier et identifier les risques potentiels.
7. Appliquer la méthodologie d'analyse d'une demande de prestation de sensibilisation.
8. Construire et préparer une action de sensibilisation à la sécurité routière.
9. Animer une séance de sensibilisation à la sécurité routière.
10. Evaluer des actions de sensibilisation

PUBLIC CONCERNE :

Candidat désirant enseigner la conduite et la sécurité routière à titre onéreux

PRE-REQUIS :

1. Être titulaire du permis B en-cours de validité et ne plus être en période probatoire.
2. Avoir un casier judiciaire N2 vierge.
3. Être apte médicalement

MATERIEL REQUIS :

Ordinateur portable

MOYENS PEDAGOGIQUES :

- Salles de cours avec tableau et moyens audio-visuels (vidéo projection)
- Cours sur support Power Point.
- Véhicules de catégorie B équipé double commande pour l'enseignement

METHODES PEDAGOGIQUES :

- Méthodes magistrales et interrogatives pour les enseignements théoriques de base.
- Exercices en sous-groupes et méthode de la découverte collective
- Méthodes démonstratives, guidage dégressif pour les mises en situations pratiques
- Auto-évaluation au fil des compétences

FORMATEURS :

Titulaires BAFM ou BEPECASER ou TP ECSR

VALIDATION :

Titre Professionnel ECSR

Suivi et évaluation de l'action :

- Fiche d'évaluation de la satisfaction du stagiaire.
- Suivi d'insertion à 3 mois